

Conditions générales pour les cours « pré-compétition »

1) Période :

- L'année sportive correspond à l'année scolaire entière d'août à juillet.
- Les jours et les heures de cours sont définis par l'école de tennis.
- Pas de cours les jours fériés obligatoires, les ponts et lors des vacances scolaires neuchâteloises.

2) Admission :

- Le cours s'adresse de préférence aux jeunes de 8 ans à 10 ans.
- L'admission est basée sur une évaluation du potentiel et du talent du joueur en fonction de son âge. Le niveau est évalué et le classement intervient dans une moindre mesure.
- La motivation du joueur intervient dans une large mesure.
- Être membre du TC Marin, payer la cotisation annuelle, accepter et respecter les statuts.
- S'être acquitté des frais de cotisation et des frais de cours du premier trimestre.

3) Inscription :

- Après inscription, si un enfant se désiste 30 jours avant le début de la session, l'école de tennis se réserve le droit de facturer l'équivalent des frais de cours de 3 mois consécutifs. Néanmoins, si l'école ou l'apprenant trouve une personne du même âge et niveau pour le remplacer, ses frais seront annulés.

4) Description :

- Les cours « pré-compétition » correspondent à 3 heures d'entraînements hebdomadaires répartis en un entraînement de 120 minutes et un entraînement de 60 minutes ou un seul entraînement de 120 minutes.
- Ce cours comporte des séquences afin de progresser dans divers compartiments : technique, tactique, coordination, physique et mentale.
- L'apprentissage des règles du tennis, le comportement et l'attitude lors des entraînements et/ou en compétition sont également largement abordés. Le respect, le partage et la sociabilité sont également mis en valeur par les exercices mis en place.
- Nous recommandons vivement aux apprenants du cours « pré-compétition » de vivre quelques expériences en compétition au fur et à mesure de leurs apprentissages.

5) Méthodologie et objectifs d'apprentissage

- Une approche précise de la technique et de la tactique.
- De la compétition sous forme de points à l'entraînement et en tournoi.
- Développement personnel à travers un groupe de jeunes.

6) Fréquentation :

- De mi-octobre à mi-avril les cours ont lieu à l'intérieur et de mi-avril à mi-octobre les cours ont lieu à l'extérieur. Nous vous prions de vous équiper en fonction des conditions météorologiques de la saison.
- Les cours ont lieu qu'elles que soient les conditions météorologiques.

7) Cours individuels :

- Si les capacités et la motivation de l'apprenant le permettent, il peut aussi suivre des cours individuels.

8) Apprentissages :

- Afin d'assurer un développement optimal de l'apprenant ainsi qu'une compréhension et une intégration judicieuse de ses apprentissages, il ne sera pas accepté, sauf exception et avec raisons valables, que les apprenants qui suivent des cours collectifs avec l'école de tennis participent à des cours individuels ou collectifs dans une autre école de tennis.

9) Absences :

- En cas de maladie ou accident, un certificat médical sera demandé. Dans ce cas, uniquement, nous nous engageons à prendre à notre charge 50% des frais de cours à partir du 2ème mois consécutif d'absence.
- Pour toutes autres absences, le remboursement ou le remplacement des cours est exclu.
- Les absences aux entraînements doivent être justifiées par un téléphone, un sms ou un courriel.

10) Annulation :

- En cas d'arrêt en cours de session sans raison médicale, une dédite devra être transmise par écrit 3 mois avant l'arrêt complet.

11) Accidents et maladies :

- Les enfants s'assurent contre les accidents. L'école de tennis ne prend pas à sa charge cette couverture.
- Les participants aux cours doivent être en bonne santé.
- Tous changements de l'état de santé doivent nous être transmis par écrit ou courriel.

12) Publication, exposition et diffusion d'images

- L'école de tennis se réserve la possibilité de publier, exposer et diffuser des prises de vues (photographies et vidéos) des participants aux cours « pré-compétition » à des fins de communications, de présentations et sur le site www.balledeset.ch
- La publication ou la diffusion de l'image des apprenants, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne devront pas porter atteinte à leur dignité, leur vie privée et à leur réputation.
- Au cas où vous souhaiteriez exclure cette possibilité, nous vous prions de nous l'indiquer par écrit ou via le bulletin d'inscription.

13) Frais de cours :

- Les frais sont de **210.- frs** par mois pour les 180 minutes d'entraînements hebdomadaires.
- Si, après acceptation de l'école de tennis, l'apprenant suit uniquement le bloc d'entraînement de 120 minutes consécutives, les frais seront de **160.- frs** par mois. S'il suit uniquement le bloc d'entraînement de 60 minutes consécutives, les frais seront alors de **95.- frs** par mois.
- Afin d'équilibrer les coûts sur l'année sportive, les frais sont répartis en montants égaux sur 12 mois indépendamment des vacances et des jours fériés.
- Pour éviter des frais inutiles, nous vous prions d'effectuer vos paiements par virement bancaire.
- Pour les familles nombreuses, l'enfant dont le montant des frais de cours est le plus élevé paie la totalité, le deuxième enfant bénéficie de 10% de réduction et le troisième et suivants de 15%. Ce fonctionnement s'applique également lorsque les enfants de la même famille suivent des cours différents au sein de notre école de tennis.

14) Échéances de paiement :

- Vous recevrez 2 factures qui sont payables à l'avance et qui correspondent aux 2 blocs semestriel de la saison. Exemple : fin août, paiement pour août, septembre, octobre, novembre, décembre et janvier. Fin février, paiement pour février, mars, avril, mai, juin et juillet. Toutefois, si souhaité, nous accepterons des paiements mensuels pour autant que les paiements de fin du mois correspondent au frais de cours du mois suivant.

15) Recommandations :

- Les enfants sont tenus de représenter l'école de tennis « Balle de set » lors de leur présence sur les terrains par le respect des camarades, du team d'entraîneur, des installations et du matériel.
- Les enseignants et les enfants sont priés de se comporter correctement.
- Des vêtements de sport confortables sont recommandés et des chaussures adéquates sont exigées.
- Pendant un effort physique, il est fortement recommandé de pouvoir se désaltérer.

16) Remarques :

- L'école de tennis se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si les points susmentionnés dans les conditions générales ne seraient pas respectés.